

ECONOMIE

La politique économique consiste d'abord à fixer les objectifs à assigner à la Confédération, aux cantons et aux communes ensuite à définir les interventions publiques à envisager sur l'activité économique.

Les responsables politiques s'assignent traditionnellement les objectifs de croissance, de plein-emploi et de justice sociale. Mais la poursuite simultanée de ces trois objectifs s'est révélée souvent profondément dichotomique comme la lutte contre l'inflation poursuivie par la BNS et la recherche du plein-emploi par la Confédération et les cantons. D'où un arbitrage constant, en l'occurrence la priorité donnée plutôt au contrôle des prix au détriment du plein-emploi.

Toutefois, à l'aune de l'analyse sur l'avenir du travail décrite sous la proposition du revenu de base universel, les objectifs structurels se réduisent à deux et sont fixés :

- **Justice sociale**
- **Décroissance**

Mais pour y parvenir il faut changer profondément de paradigme au sujet de certaines des interventions publiques à envisager ci-après :

- **Politique structurelle** : La politique structurelle incarne les changements à opérer en profondeur dans l'économie et la société, dès à présent mais dans un processus de long terme : La reprise en main du contrôle de la monnaie par l'Etat, l'introduction de la micro-taxa, la réforme des retraites, la transition écologique, le revenu de base universel et le soutien accru au bénévolat sont les piliers de cette politique structurelle.
- **Politique d'allocation des ressources** : Traditionnellement, les partis libéraux ont hissé en dogme les vertus de la propriété privée. A l'inverse, les mouvements socialistes ont rejeté la propriété privée considérant comme Proudhon que « *la propriété c'est le vol* ». Pour notre part, nous pensons que la propriété privée est une bonne chose au niveau individuel ou personnel. Posséder son logement et posséder une part de la société dans laquelle on travaille sont des objectifs de *démocratisation de la propriété* à encourager fortement. En revanche, et la pandémie l'a révélé de manière flagrante, la propriété privée ne doit non seulement être érigée en dogme comme le font les libéraux, mais au contraire, la propriété publique est un bien tout aussi précieux dans de très nombreux domaines : par exemple la privatisation de la distribution d'électricité, des transports publics n'a amené aucun avantage aux usagers. Au contraire, ces biens et services sont simplement plus chers. C'est ainsi que dans le domaine des **infrastructures**, nous envisageons la *déprivatisation partielle ou totale* des biens et services organisés en réseau comme la distribution de l'électricité, du gaz, de la téléphonie, des transports publics, ainsi que toute entité d'importance stratégique pour le pays.

ECONOMIE

- **Politique de concurrence** : Les partis libéraux vantent à tout va le libéralisme en matière de marché des biens et services. Mais leur slogan n'est qu'une imposture car ils n'ont rien entrepris depuis des décennies : la Suisse est très fortement cartellisée et par conséquent nous payons bien trop cher la plupart des biens et services vendus. La concentration d'entreprises qui crée des oligopoles (nombre limité de vendeurs), voire des monopoles, accentue aussi la hausse des prix. Chaque marché doit être analysée avec soin et, si l'intérêt des consommateurs le commande et que l'intérêt national n'est pas mis en péril, des mesures courageuses doivent être prises dans le sens d'un démantèlement de ces
- ententes, d'un plafonnement de prix ou d'une ouverture des marchés éventuellement avec l'international.
- **Politique monétaire** : L'Etat doit reprendre le contrôle de sa monnaie. Une réforme de la Banque nationale suisse est donc nécessaire. Elle implique un contrôle et une intervention accrues du rôle de la Confédération dans l'institution bancaire du pays.
- **Politique fiscale** : Parce qu'au fil du temps la distribution de richesse par le capital s'accroît au détriment de celui par le travail, c'est donc le capital qui doit être taxé plutôt que le travail. La micro-taxe est l'impôt qui incarne ce changement de paradigme. Avec la suppression progressive de l'impôt sur le revenu, le revenu disponible des ménages et des entreprises s'accroît de manière significative et durable.
- **Politique commerciale et industrielle** : La Confédération doit créer une task-force centralisée de veille et d'action, pour le soutien à l'innovation des PME, pour le soutien à l'exportation, pour le maintien ou le renforcement de l'autosuffisance en matière de biens et services essentiels au pays.
- **Politique de l'emploi** : La Confédération, avec l'aide des cantons, doit soutenir les revalorisations salariales. Elle doit mener une politique active et incitative dans ce domaine. La Confédération doit aussi encourager les entreprises à développer l'intéressement et fixer un cadre légal pour l'institution de la participation dans les entreprises d'une certaine taille. Enfin, la valorisation du bénévolat offre un potentiel d'emploi conséquent qu'il faut également encourager par des subventions.
- **Politique du logement** : Le système actuel de contestation du loyer initial ou d'opposition à une hausse de loyer est dissuasif car le locataire se met alors en conflit avec son bailleur. Il est aussi inefficace puisque même une étude du FMI parue en 2021 soutient que la charge locative en Suisse est trop élevée en comparaison européenne. La charge locative se situe à environ 20% du revenu, mais de plus en plus de locataires doivent supporter une charge de 30 à 40%. Il faut donc compléter le dispositif par une adaptation automatique (à la hausse ou à la baisse) des loyers au taux hypothécaire de référence, et adopter un système de contrôle administratif des hausses de loyer, comme il était de tradition en Suisse de 1946 à 1970. Genève, Vaud et Bâle-Ville l'appliquent déjà pour les majorations de loyer après travaux. Concrètement, selon le conseiller national socialiste et avocat Christian Dandrès : *« le bailleur soumet à l'administration, avec la demande d'autorisation de construire, un*

ECONOMIE

formulaire qui permet de calculer les loyers admissibles après travaux. Ce calcul se fonde sur la jurisprudence du Tribunal fédéral concernant les hausses de loyer pour travaux à plus-value. L'administration vérifie la validité des hausses en amont, à la place du juge. Ce contrôle est ainsi fait pour tous les locataires de l'immeuble et pas uniquement pour ceux qui ont les moyens et l'énergie de faire un procès à leur bailleur. Le contrôle est en effet automatique ».

- **Politique de relance postpandémie** : On peut déplorer que le soutien de la Confédération face à la pandémie se soit plutôt révélé pingre : les indemnités à 80% en cas de réduction de l'horaire de travail (RHT) ont fait perdre une part de salaire non négligeable aux salariés. Il en est de même pour le soutien aux entreprises : des prêts relais ont été cautionnés par la Confédération pour fournir un apport en liquidités immédiate aux PME, pour assurer le paiement des coûts fixes. Si des mesures correctrices paraissent difficiles en matière de RHT, il n'est en revanche pas trop tard pour transformer au moins certains prêts relais en aides à fonds perdu, en faveur des secteurs d'activité les plus touchés comme la restauration, l'hôtellerie, le tourisme, le sport et la culture.